



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2020-10-071

L'an deux mille vingt le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Stéphanie PERNOD.

Absents excusés : Nicolas ELIE, Philippe LEGOUX

Procurations : Nicolas ELIE donne pouvoir à Yann JACCAZ et Philippe LEGOUX donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Sophie JUELLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 octobre 2020

D2020-10-071 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL 2020

Rapporteur : Madame Stéphanie GRASSINI,

Exposé :

Madame Stéphanie GRASSINI expose au Conseil Municipal des modifications au Budget Principal 2020, à la suite d'une recette qui sera reporté en 2021 en section d'investissement, et une régularisation d'un compte en section de fonctionnement.

Madame Stéphanie GRASSINI, propose pour le Budget Principal 2020 les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
67	6718	Autres charges exceptionnelles	- 1 300,00 €	
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 300,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
20	2031	Frais d'études	- 40 000,00 €	
21	2111	Terrains nus	- 910 000,00 €	
21	2132	Immeuble de rapport	+ 1 040 000,00 €	
21	2184	Mobilier	- 90 000,00 €	
024	024	Produits de cession		- 1 080 000,00 €
16	1641	Emprunts		+ 1 080 000,00 €
TOTAL			0,00 €	0,00 €

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **ARRÊTE** les modifications budgétaires N°3 du Budget Principal 2020 tel que ci-dessus.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	13
Procuration.....	02
Votants.....	15
Pour	15
Contre	00
Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 15/10/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.